



Harcèlement morale et discrimination a la santé

Par **simbanice**, le **11/12/2013** à **00:59**

bonjour a vous tous rn j'ais besoin d'aide pour lutter contre une injustice qui perdure rnen effet, j'ai été embauché en CDI en clinique comme aide-soignant deux mois plus tard j'ai eu un accident et consulter par le médecin du service, suite a cela j'ai entamé une démarche pour faire reconnaître mon accident mais voila le médecin a refusé de confirmer mon employeur a émis des réserves auprès de la cpam celle-ci a rejeté mon AT que j'ais contesté, convoqué par l'inspecteur j'ai demandé a nouveau au médecin de reconnaître c un niet catégorique mon AT rejeté a nouveau.rnsuite a cette affaire, l'ambiance dans le service était lourde les premières brimades fausses accusations et la remise en cause de mon professionnalisme devant mes collègues etc. j'ai fini par écrire une simple lettre de demande d'intervention du DRH mais rien n'arrivé le médecin a été surement informé puisque ils ont fini avec la surveillante de tenter de me coller une maltraitance envers un patient Durand plus d'un mois et on ma demande de signer l'accusation j'ai refusé en demandant le double de cette accusation que je possède toujours.rna la suite de cette accusation, j'ai été convoqué pour un entretien voir un licenciement.rnle jour j, accompagner d'un délégué j'ai pu déjouer leurs accusations par le faite qu'ils ont commis une fautes très grave, car moi je vois un collègue maltraité une patiente je l'arrête sur le champ et non pas plusieurs semaine ils ont renoncé a la sanction mais voila mes journées se ressembler tout les jours par des cris des accusations rien a voir avec mes compétences.rntout les matins en sortant de chez moi j'avais la trouille,la boule a l'estomac et la tête ailleurs en me posant la question que va t'il m'arriver encore, un matin j'ai fini par avoir un accident en chutant dans les escaliers de ma résidence avec perte de connaissance et en arrêt plusieurs mois avec plusieurs tentative de reprise je souligne que j'étais secouru par les pompiers et prévenu de mon absence le matin même de mon accident et malgré cela mon employeur a émis des réserves injustifiée.rnj'ai du me battre pour la reconnaissance de mon A. trajet ou mes démarches on durer plus de 4 mois qui a fini par

payer.rng fini par faire appel au CHSCT par RAR qui c mis en place seulement 4 mois après ma demande et plusieurs départ et licenciement ils ont déclaré que je n'étais pas harceler mais ils ont préconisé un changement de poste. mon employeur saute sur l'occasion pour me donner un poste instable qui qualifie de tournant pour absence répéter et sur conseil du CHSCT.rntout se passe bien sauf qu'un jour je reçois un ordre de retourner travailler dans le service ou j'étais en conflit g refusé malgré le risque d'être sanctionner les choses commencer a être calme jusqu'au moment ou il a décidé de profiter de ma faiblesse, depuis mon accident ma mémoire me joue des tours, j'ai eu droit a deux sanctions pour absence non justifier que j'ai contesté bien-sur.suite a cette atmosphère j'ai eu d'autre accident plus au moins grave toujours contester par mon employeur avec des motifs farfelus aujourd'hui je suis toujours tournant mais maintenant c pire puisque dans la journée je change de service deux a trois pas jours qui augmente mon stress ainsi que ma charge de travail on me surveille on me convoque pour un oui un non que je m'absente plus souvent en sachant que je n'ai pas de témoin en sachant que bcp de lettre on été échangé pensez vous que j'ai des chances de faire valoir mes droits pour un harcèlement moral et a la discrimination de santé ? exemple le après un AT il n'y a pas de jours de carence a ce jour je n'ai toujours pas été payé malgré mes demandes idem pour la prime d'accompagnement a la chambres froides et j'ai signé mon passage, mes fiches de payes indique absence pour maladie et AT alors que mon AT et reconnu ont ils le droit de le faire? et encore g pas tout dis

Par **simbanice**, le **11/12/2013** à **01:04**

mille excuses pour mes fautes etc... merci d'avance

Par **moisse**, le **11/12/2013** à **10:15**

Bonjour,rnJe suis en ce qui me concerne étonné que votre accident ait été requalifié comme accident de trajet.rnL'usage est de considérer le trajet comme débutant à l'accès à la voie publique en sortie du domicile.rnA priori votre contrat de travail relève du privé, et vous pouvez dénoncer les faits de harcèlement tant à votre direction qu'auprès de l'inspecteur du travail dont vous dépendez. Nous sommes dans le domaine pénal, et un PV de l'inspecteur pourra déboucher sur des rappels à l'ordre, ou une mise en mouvement de l'action publique par transmission au procureur de la république.rnTout autre litige, comme le maintien d'une carence, relève de la compétence exclusive du conseil des prudhommes que vous devrez saisir, ici en formation de référé, c'est très rapide.

Par **simbanice**, le **17/12/2013** à **10:13**

bonjour et merci pour votre réponse.rnj'ai demandé l'intervention du CHSCT qui a mis le temps de voir le jour mais a ma grande surprise certain membre sont proches voir amies des harceleurs(deux dont une a été muté après ma dénonciation) ils ont préconisé un changement de poste sans reconnaître le harcèlement que j'ai contesté bien-sur, mon employeur accepte de me changer de service pour absence répéter et sur avis du CHSCT. a t'il le droit de me renvoyé dans mon service d'origine lieu ou j'ai subis la souffrance au travail? a t'il le droit de

me changer de poste pour absence répéter? sachez que je n'ai pas refusé le changement mais je l'ai contesté. aujourd'hui je subis une pression très forte par des changements de service jusqu'a 3 fois par jours occasionnant plus de stress et une surcharge de travail, les chefs de service m'ignore certain font pire, ex; au lieu de me poser une question directement la pose a une de mes collègues pour des faits me concernant. mes plannings ne comporte pas de service juste les jours de travail je dois me rendre a l'accueil tout les matins pour connaitre mon affectation qui parfois je n'en ai pas et il faut a chaque fois téléphoner a l'administrateur de garde pour m'affecter je suis le seul a subir cela, est ce de la discrimination a la santé. pouvez vous m'éclairer si possible avec des articles namicalement et merci d'avance

Par **moisse**, le **17/12/2013** à **11:18**

Bonjour, rnBis repetita, en matière de harcèlement, vous devez vous plaindre :rn* à l'employeur responsable pénalrn* à l'inspecteur du travail.rnLe reste les chefs, les machins tant mieux si cela marche, mais la procédure régulière est celle décrite ci-dessus.rnVous posez 10000 questions en vrac et il est difficile de vous répondre si vous n'apportez pas un peu de clarté dans l'exposé de la situation.

Par **simbanice**, le **17/12/2013** à **11:31**

bonjour, rndésolé, tout est en vrac dans ma tête difficile d'apporter de la clarté .rnj'ai dénoncé tt les faits a mon employeur, a l inspecteur et a la médecine du travail aucune réponse si ce n'est que le DRH a pris des mesures a mon encontre qui me semble discriminatoire